

## DOMINIQUE GRÉGOIRE NOMMÉE REPRÉSENTANTE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

**Amos, 13 janvier 2023** — Le directeur général, monsieur Yannick Roy, annonce la nomination de madame Dominique Grégoire à titre de représentante en santé et sécurité du travail. Madame Grégoire se démarque par son positivisme, son implication et son engagement, autant dans ses fonctions qu'auprès de ses collègues. Elle a débuté ses nouvelles fonctions le 28 novembre dernier.

Madame Dominique Grégoire occupe le poste d'agente de bureau, pour l'entreprise Bergeron et Fils de 1997 à 2006. Par la suite, elle quitte pour les Produits forestiers Résolu, à titre de journalière de production, de magasinnière, ainsi que de préposée à l'entrepôt de 2008 à 2021. C'est finalement en janvier 2021 que madame Grégoire se joint à l'Harricana à titre de magasinnière, pour le Centre de formation professionnelle Harricana.

Madame Grégoire détient un diplôme d'études professionnelles en Pâtes et Papiers, obtenu en 2008 avec le Centre de formation professionnelle Harricana. Mentionnons également que depuis son arrivée à l'Harricana, madame Grégoire occupe également la fonction de responsable en santé et sécurité pour le centre de formation professionnelle.

La nomination d'une représentante ou d'un représentant en santé et sécurité du travail fait partie des nouvelles obligations des employeurs mises en place par le « Régime intérimaire des mécanismes de prévention et de participation », afin de favoriser la participation des travailleuses et travailleurs à la prise en charge de la santé et de la sécurité dans leur milieu de travail.



Voici les principaux défis qu'aura à relever madame Grégoire, à titre de représentante en santé et sécurité du travail:

- Faire l'inspection des lieux de travail, c'est-à-dire, par un examen minutieux, recenser et signaler les risques pouvant occasionner des lésions professionnelles dans un milieu ;
- Émettre des recommandations au comité de santé et sécurité et consigner ces dernières, ainsi que les actions effectuées par écrit ;
- Être un membre actif des 3 comités de santé et de sécurité du CSS, soient le comité central, le comité de la formation professionnelle et le comité des ressources matérielles ;
- Participer activement à la réalisation des plans d'action ;
- Travailler avec tous les employés de l'organisation, afin de contribuer à la mise en place de solutions à des problématiques de santé et de sécurité ;
- Rédiger ou réviser des procédures.

– 30 –

Renseignements :

Carolyne Bergeron, conseillère en dotation et communication interne  
819 732-6561, poste 2209